

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2023/12/19-05-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 19 décembre 2023, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

**Considérant** qu'il est proposé, dans le cadre du vote du budget pour l'année 2024, une enveloppe financière destinée à la FORMATION, répartie comme suit :

- Masse salariale formation hors emploi (HCC, Primes RIPEC et indemnités de formation continue) sur charges de service public et ressources propres ;
- Budget de fonctionnement et investissement sur subvention pour charges de service public, ressources de formation continue et apprentissage ;
- Masse salariale, fonctionnement, investissement sur crédits loi ORE ;
- Masse salariale, fonctionnement, investissement sur crédits Projets Formation France2030 (AMPIRIC, TIGER, IDEAL (P3), DREAM-U, PANORAMA, CISAM+, BOOSTER) et projets ERASMUS ;
- Masse salariale, fonctionnement, investissement sur crédits CVEC ;
- Fonds d'Intervention Pédagogique sur subvention pour charges de service public ;
- Primes d'Engagement Pédagogique (PEP) sur subvention pour charges de service public et ORE,

### **OBJET : Budget 2024 : enveloppe financière destinée à la Formation**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration**

#### **DECIDE :**

#### **Article unique :**

APPROUVE l'enveloppe destinée à la formation d'un montant global de **58 966 K€** dans le cadre du vote du Budget 2024.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Membres présents : 19

Représentés : 8

Fait à Marseille le 19 décembre 2023,

**Eric BERTON,**  
Président d'Aix-Marseille Université